Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le
ID : 023-200067189-20250617-20250618-DE

CREUSE SUD-OUEST
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

2025/06/18

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 juin 2025 - Délibération n° 2025/06/18

Objet : ADOPTION DU RPQS 2023 DE LA REGIE INTERCOMMUNALE CTDMA

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente d'Ahun, sur la convocation en date du 10 juin, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – MAGOUTIER Gérard - VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – DAURY Claudine – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – LAINE Joël –LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – LEHERICY Joseph – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LANDREVIE Laurence – DEPEIGE Isabelle

Etaient excusés : DUBOUIS Sandrine – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – FINI Alain – FLOIRAT Myriam - LEGROS Jean-Bernard - PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – CATHELOT Guy – RABETEAU Raymond - PAROT Jean-Pierre – COUCAUD Thierry – POITOU Delphine – GRENOUILLET Jean-Yves – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – GAILLARD Thierry - CALOMINE Alain – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick - AUGUSTYNIAK Jérôme – LAPORTE Martine

Pouvoirs :
1. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
2. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
3. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à Luc ESCOUBEYROU
4. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à Michel LAROCHE
5. M. GAILLARD Thierry donne pouvoir à Pierre DUGUET
6. M. AUGUSTYNIAK Jérôme donne pouvoir à Michelle SUCHAUD
7. Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à Sylvain GAUDY

Suppléances : LANDREVIE Laurence – DEPEIGE Isabelle

Secrétaire de séance : Bruno CLOCHON

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	36	43			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
40	0	3	0	0	0

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le
ID : 023-200067189-20250617-20250618-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) doit être « présenté à l'assemblée délibérante de la Communauté de communes au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné ».

Considérant que la clôture de l'exercice de l'année N du budget annexe CTDMA s'effectue seulement le 31 janvier de l'année N+1, bénéficiant de la « journée comptable complémentaire », la présentation du RPQS de gestion des déchets ménagers et assimilés doit être effectuée au plus tard le 31 octobre 2025.

Le service « CTDMA/ EC » de la Communauté de Communes a établi le rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets, en lien avec la matrice des coûts de l'ADEME.

Le rapport a été adressé au préalable aux Conseillers communautaires et présenté en séance.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 3 abstentions et 40 voix pour :

→ Adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés pour 2023, annexé à la présente délibération ;
→ Décide de transmettre, pour information, la présente délibération aux communes relevant du service en régie ;
→ Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
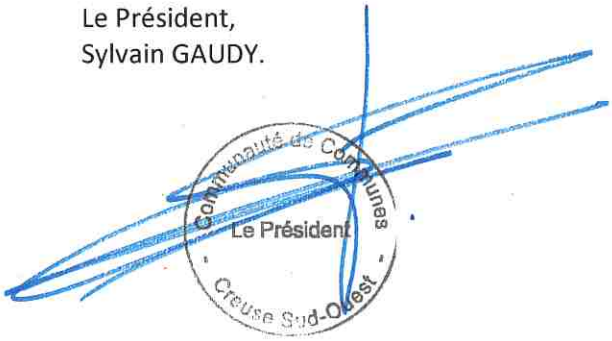
Le Président,
Sylvain GAUDY.